Les Parcs agro-industriels en RD Congo : Positions des organisations paysannes congolaises et de l'Alliance AgriCongo

1. Le projet[1]

Initiative présidentielle articulée au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), lui-même inscrit dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture africaine[2] développé à l'échelle du continent africain par le NEPAD, l'axe principal des autorités congolaises d'un appui au développement de l'agriculture nationale repose sur la création dans le pays de 20 Parcs agro-industriels (PAI)[3]. Ce projet vise à inciter les investisseurs tant nationaux et internationaux à se mobiliser dans la relance de la production agricole.

Si le projet tel qu'il est présenté vise à soutenir une mixité d'opérateurs agricoles dont des coopératives, dans les faits, les modalités d'implémentation donnent clairement la priorité à l'agrobusiness qui seul pourra mettre en œuvre de très larges espaces de production.

Des déductions fiscales pour l'importation des intrants et les exportations sont prévues, ouvrant largement la porte aux investisseurs tournés vers les marchés internationaux.

Les premiers aménagements des parcs ont été engagés en 2013 : 20 zones ont été identifiées de 1.000 à 150.000 ha. Un premier parc agro-industriel est inauguré en 2014 à Bukanga-Lonzo(Province du Bandundu), sur un financement de 100 millions $US procurés par la Banque mondiale, qui a confirmé sa disponibilité pour les autres parcs en préparation.

2. Points de vue des organisations paysannes[4]

Pour les organisations paysannes congolaises, il est regrettable que cet important programme ait été lancé sans concertation avec elles. Il y a eu en son temps quelques consultations sur le projet de PNIA, mais aucun échange sur le projet des PAI, comme si l'intégration, même minime, des petits exploitants agricoles n'était pas recherchée dans les projets.

---

[1] Décret
[2] Le PDDAA est une initiative du NEPAD, http://www.nepad-caadp.net/francais/
[3] http://www.parcagro.com/#
[4] Cette position a été arrêtée le 18 avril 2014 par les 3 organisations paysannes à portée nationale, la CONAPAC (Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo), la COPACO (Confédération paysanne du Congo) et l'UNAGRICO (Union nationale des agriculteurs du Congo). La Voix du paysan congolais

Ce que regrettent particulièrement les organisations paysannes, c'est d'abord, l'opacité sur les questions foncières qui entourent la création de ces PAI. Sont notamment visés les aspects qui touchent

- aux critères de localisation (les meilleures terres sont réservées aux PAI),
- à la faible indemnisation des paysans déplacés,
- à la définition du cadre de relations entre les paysans en périphérie des PAI et les gestionnaires et occupants des PAI,
- au statut foncier des parcelles octroyées aux investisseurs,
- à la sécurisation des personnes qui ont été déplacées (où vont-elles pouvoir s'établir sans occuper des terres déjà occupées), ceci pouvant susciter de nouveaux conflits fonciers dans des régions déjà très instables de ce point de vue.

D'un point de vue plus général, les organisations paysannes regrettent qu'aucune étude d'impact environnemental (incluant les impacts fonciers et sociaux relatifs au statut des paysans qui seront embauchés dans les PAI) n'ait été prévue avant l'installation des PAI.

Des craintes se font jour quant à des accaparements de terres par des voies détournées, sous couvert de décisions des autorités publiques nationales.

Un aspect extrêmement important de l'analyse des organisations paysannes concerne le financement des PAI. Les budgets mobilisés pour les PAI (le premier a réclamé près de 100 millions US$) sont bien entendu rendus non-disponibles pour les petits exploitants agricoles. Ce ne sont pas les effets induits annoncés de la création des PAI qui peuvent témoigner d'un soutien à l'agriculture familiale, ceci alors qu'on célèbre à travers le monde l'Année internationale de l'agriculture familiale.

Les organisations paysannes ne rejettent pas totalement l'initiative de création de PAI mais pour qu'ils puissent réellement contribuer à soutenir les petits producteurs, ils réclament une clarification sur le rôle des PAI dans la formation des exploitants agricoles en périphérie et que d'une façon globale les intérêts des petits paysans soient protégés par un cadre règlementaire négocié avec eux.

Leur proposition est dès lors de créer, en concertation avec les organisations paysannes, ce qui implique que l'ensemble du projet soit revu avec ces dernières, un projet pilote de 3 PAI qui serait évalué après 2 ou 3 ans, toujours en concertation avec les organisations paysannes, pour éventuellement être généralisé par la suite, avec les corrections qui résulteront de l'évaluation.

Elles réclament par ailleurs qu'un budget au moins équivalent à celui qui est consacré aux PAI soit disponible pour le soutien à l'agriculture familiale, en appuyant les initiatives portées par les paysans et leurs organisations et qui visent également à transformer et relancer l'agriculture.

3. <u>Points de vue de l'Alliance AgriCongo</u>

L'Alliance AgriCongo soutient l'ensemble des points de vue des organisations paysannes congolaises concernant les PAI.

L'Alliance souligne l'incohérence entre ces PAI et les objectifs soutenus par la Belgique à travers notamment la Note stratégique agriculture et sécurité alimentaire :

- La priorité au sein des PAI est clairement accordée aux investisseurs développant des monocultures intensives et de taille importante, au détriment des petits exploitants agricoles, mettant en œuvre une agriculture plus durable.
- Plus particulièrement sur les types de productions favorisées, les facilités fiscales accordées aux investisseurs privilégient nettement les activités agro-exportatrices, au détriment des produits vivriers vendus sur les marchés locaux.
- Les PAI sont orientés essentiellement vers l'agrobusiness et produisent une nourriture à un coût énergétique très élevé ce qui la rendra inaccessible aux 70% des Congolais pauvres. Les PAI risquent par ailleurs de transformer les paysans en main d'œuvre agricole à moindre coût. Les bénéfices du modèle iront dès lors essentiellement à un groupe restreint d'actionnaires, mais ne contribueront pas à un développement socio-économique inclusif du pays.
- Les enjeux fonciers soulevés par les PAI sont réglés sans cadre légal clarifié, et ne semblent pas correspondre à l'objectif de bonne gouvernance promue à travers la Note stratégique : opacité des procédures d'attribution (par rapport à la loi foncière et à l'article 16 de la loi agricole) et absence de concertation avec les organisations paysannes.
- Enfin, les impacts budgétaires de la défiscalisation des achats et des ventes agricoles des PAI aura un impact sur les ressources financières de l'Etat et des Régions et introduira des discriminations au détriment des petits exploitants.

Si, jusqu'à présent et à notre connaissance, la Belgique n'a pas soutenu directement la création des PAI, la Banque mondiale, financée et soutenue par la Belgique, l'a fait et se déclare prête à poursuivre ses efforts dans ce sens. L'Alliance demande dès lors que la Belgique interpelle son représentant à la Banque mondiale et l'invite à défendre au sein de celle-ci une politique de soutien à l'agriculture familiale durable et se désolidarise des investissements qui sont en contradiction avec cette orientation.

L'Alliance demande également que la Belgique interpelle le Groupe Technique 9 basé à Kinshasa et qui rassemble l'ensemble des partenaires techniques et financiers appuyant l'agriculture ainsi que les autorités congolaises, afin que les projets de PAI soient mis en débat, en présence des représentants des organisations paysannes, et que la vision de la Belgique en matière de soutien à l'agriculture et à la sécurité alimentaire y soit défendu.

L'Alliance AgriCongo rappelle que, comme l'ont mis en évidence les divers Rapports de l'ancien Rapporteur spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation, Olivier de Schutter, l'agriculture familiale, contrairement à l'agriculture industrielle intensive, permet de produire plus de nourriture et à moindre coût si les paysans utilisent des techniques agro-écologiques. Un cadre politique d'appui et d'encadrement du monde paysan doit permettre aux exploitations familiales de sortir de la subsistance et d'augmenter leur productivité afin de nourrir les centres de consommation.

Alliance AgriCongo, septembre 2014

Organisations membres de l'Alliance AgriCongo Belgique

Broederlijk Delen – Caritas International Belgique – Congo Dorpen – Diobass – Le Monde selon les Femmes – Oxfam Solidariteit-Solidarité – RCN Justice & Démocratie – Service Laïc de coopération au développement – Solidarité Socialiste – SOS Faim – TRIAS – Vredeseilanden – WWF.

Contacts :
François Cajot (fca@sosfaim.org) – Jean-Jacques Grodent (jjg@sosfaim.org)